



REPARTITION DU MOS EN 130 POSTES

N° DE POSTE	LIBELLE	COMMENTAIRES
103	Musée	
104	Bureaux de Poste	
105	Equipement local autre	
106	Préfecture, Sous Préfecture	Immeubles de bureaux ou d'activités de grandes administrations, Ministères, Ambassades, Grandes Installations Publiques y compris militaires
107	Services Techniques Départementaux	Id.
108	Autres Services Départementaux	Id.
109	Police	Id.
110	Gendarmerie	Id.
111	Pompiers	Id.
112	PTT (Centre de Tri ...)	Id.
113	Installations radio électrique	Id.
114	Administration autre	Id.
115	Production d'eau	Id.
116	Assainissement	Id.
117	Electricité	Id.
118	Gaz	Id.
119	Pétrole	Id.
120	Infrastructure autre	Id.
121	Voies ferrées	Remblais et Déblais compris
122	Gares ou bâtiments du réseau ferré	Faisceaux de triages, gares y compris les installation d'entretien du matériel
123	Autoroutes	Autoroutes y compris les bretelles d'accès , les talus de remblais et déblais, les échangeurs en entier
124	Voies de plus de 25 mètres d'emprise	A caractère non autoroutier d'une largeur supérieure à 25 mètres d'immeuble à immeuble, réservée en principe à la ville
125	Parking de surface	Avec une emprise propre, à l'exclusion des parkings souterrain
126	Parking en étages	Avec une emprise propre, à l'exclusion des parkings souterrain
127	Gares routières, Dépôts de Bus	Gares routières, d'autobus, d'autocars essentiellement de voyageurs. Les installations de transport de marchandises seront repérées dans les activités de stockage. Pour ce poste, inclus les dépôts d'autobus RATP.
128	Aéroports	L'emprise entière est cernée, l'aérogare et les pistes seront dans ce thème, les parkings, surfaces en herbe; installations industrielles et entrepôts seront repérés comme tels.
129	Chantiers	Il s'agit de tous les chantiers de construction et de démolition
130	Occupation du sol non identifiée	

La modification en 36 postes

La nomenclature du M.O.S. en 130 items, très lourde n'a pas paru judicieuse. La référence de base est le M.O.S. en 47 items. Cependant, afin de répondre aux objectifs de l'étude, cette typologie a été modifiée.

Dans un premier temps, il avait été établi une typologie éclatant le M.O.S. en sous-items pour affiner la description des enjeux :

- 3 classes pour le secteur "habitat" prenant en compte les différents types d'habitat : habitation courante/moyenne/de luxe,
- 5 à 6 classes pour le secteur "activités", prenant en compte les types d'activités significatifs,
- différentes classes pour le secteur "équipements", prenant en compte les caractéristiques de ces équipements.

Cette possibilité n'a pu être retenue car elle sous-entendait la reconstitution quasi totale de l'outil informatique M.O.S.

Dans un deuxième temps, une nouvelle typologie (36 items) a été établie en accord avec le Comité de Suivi, prenant en compte essentiellement l'outil informatique existant.

Sur la base du M.O.S. en 47 items, des regroupements et des distinctions ont été apportées.

Ces distinctions se basent dans la majorité des cas sur les 130 items du M.O.S. Mais d'autres distinctions ont été jugées nécessaires : ce sont les items "bisés" qui n'apparaîtront pas sur le document cartographique informatique.

Ainsi, la démarche suivie conduisant à la définition de cette nouvelle typologie en 36 items se décompose en quatre points :

- **Point 1 :**

Certains items ont été regroupés, du fait d'une vulnérabilité jugée similaire :

- * les items : "bois ou forêt ouvert au public / bois ou forêt non ouvert au public / peupleraie / terre labourée / surface en herbe / verger pépinière / eau / carrière, sablière / décharge / vacant rural" sont regroupés sous l'item : "autre espace rural";

- * les items : "parc ou jardin ouvert au public / parc ou jardin non ouvert au public / jardins familiaux / jardins de l'habitat / terrain de sport en plein air / équipement sportif de grande surface (ouvert) / vacant urbain" sont regroupés sous l'item : "autre espace urbain non construit";
- * les items : "parc de stationnement, chantier et divers" sont regroupés sous l'item : "autres transports".

- **Point 2**

Certains items ont été subdivisés sur la base du M.O.S. en 130 items, afin de prendre en compte les disparités liées à la vulnérabilité :

- * l'item : "établissement de santé" est subdivisé en deux items : "hôpital / autre établissement de santé";
- * l'item : "équipement local autre" est subdivisé en deux items : "musée / autre équipement local autre";
- * l'item : "équipement pour l'eau, l'assainissement, l'énergie" est subdivisé en cinq items "production d'eau / assainissement / électricité / gaz / pétrole".

- **Point 3**

Certains items ont été subdivisés et regroupés différemment :

- * l'item : "emprise de transports ferrés" est subdivisé en deux items "voie ferrée / gare ou bâtiment"; ce dernier item est regroupé aux items : "gare routière, dépôt / installation aéroportuaire" afin de former l'item : "gare, installation aéroportuaire".

- **Point 4**

Initialement, les centraux téléphoniques devaient faire l'objet d'un recensement éventuel sous l'item P.T.T. ou installations radio-électriques du M.O.S. Mais, après vérification entre le M.O.S. et la base "désordres", il ressort qu'aucune association n'est possible entre les centraux téléphoniques et un item M.O.S. De plus, le contact pris auprès de France télécom après des mois de relance n'a toujours pas abouti à une évaluation économique. Ils ne sont donc pas pris en compte spécifiquement.

Un autre item devait faire l'objet d'un "bis". Il s'agit de l'item : "établissement d'enseignement". Mais ceci sous-entendait un recensement sur l'ensemble de la zone d'étude de tous les établissements d'enseignement technique

concernés. Or, ce recensement après enquête des différentes inspections académiques n'est pas possible. Cependant, lors du calcul de la valeur moyenne de cet équipement, le poids des établissements d'enseignement technique a été pris en compte.

A noter que les usines de chauffage urbain, les usines de traitement des ordures n'ont pas été recensées sur le M.O.S. sous un item spécifique (repérage par photographies aériennes).

ANNEXE 3

***Commentaires sur le caractère
d'exhaustivité des informations recueillies***

1. DESORDRES HYDRAULIQUES

- **Méthodologie utilisée** : consultation de documents (étude HYDRATEC, livre bleu de la Seine aval, ...), questionnaires SNS, enquête auprès du PAP.
- **Exhaustivité des désordres potentiels recensés**

Concernant les érosions de berge, des données assez précises ont pu être obtenues, en particulier dans les zones fortement urbanisées. Mais il peut s'agir d'informations relativement anciennes.

Très peu de zones d'atterrissements ont pu être recensées, car ces zones ne sont pas connues dans les secteurs non navigables et les données ne sont pas disponibles sous forme synthétique dans les secteurs navigables.

La liste des ponts pouvant être limitants n'est pas exhaustive, des informations objectives n'ayant pas pu être obtenues ; elle dépend de l'appréciation des personnes contactées.

Tous les barrages de navigation ont été répertoriés.

Le recensement des bateaux-logements est relativement complet, mais nous n'avons pas pu réaliser une quantification précise des autres types de bateaux (nécessité d'une enquête de terrain approfondie).

2. LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

- **Méthodologie utilisée** : enquête auprès des sociétés fermières, des communes, du SIAAP, du SAP, des syndicats intercommunaux d'assainissement, des DDE, des Conseils Généraux, de l'Agence de l'Eau, du SNS.
- **Exhaustivité des désordres potentiels recensés** : concernant les stations de relevage, des données assez complètes ont pu être obtenues sur les stations interdépartementales et départementales (petite couronne). Les données sont moins complètes dans la grande couronne, en raison du grand nombre d'organismes concernés.

Les principales stations d'épuration et usines d'eau potable de la zone d'étude ont été recensées.

Les plus grosses prises d'eau potable ont pu être localisées (données relativement anciennes).

Seuls les principaux rejets des réseaux d'assainissement ont été retenus. Le recensement de ces rejets est relativement exhaustif.

3. LES INSTALLATIONS D'ENERGIE ET DE TELECOMMUNICATION

- **Méthodologie utilisée :** enquête auprès de toutes les directions et subdivisions des organismes gestionnaires (EDF, GDF, CPCU, France Télécom), et des DDE, DDA, Conseils Généraux, préfetures.
- **Exhaustivité des désordres potentiels recensés :** concernant les installations électriques, les trois usines de production de la zone d'étude, ainsi que tous les gros postes de transformation (jusqu'à 2225 / 20 kV) ont été répertoriés. Compte tenu de leur grande nombre, les postes du réseau distribution n'ont pu être retenus.

Il n'y a plus d'usine de production de gaz en Ile-de-France. De même que pour les installations électriques, tous les gros postes de détente (pression à l'aval supérieure ou égale à 4 bars) ont été recensés, mais aucun poste de distribution.

Les chaufferies de la CPCU et du SYCTOM (Paris et sa proche banlieue) ont été cartographiées, ainsi que trois autres usines d'incinération. L'information est certainement incomplète en dehors de la zone d'action de la CPCU et du SYCTOM.

Les informations obtenues auprès de France Télécom dépendent des D.O. concernées. Elles concernent les principaux centraux téléphoniques et centres de transit, mais ne sont pas exhaustives.

4. LES INDUSTRIES

- **Méthodologie utilisée :** enquête auprès des organismes suivants : la DRIRE, le STIIC, les préfectures de police, les SATESE, l'Agence de l'Eau, SNS, Sapeurs-Pompiers de Paris, DDSIS, communes, l'IAURIF.
- **Exhaustivité des désordres potentiels recensés :** les principaux établissements industriels sensibles ont pu être localisés.

5. LES MUSEES, LES HOPITAUX ET LES CLINIQUES

- **Méthodologie utilisée :**

Les musées et les hôpitaux de la zone d'étude ont été recensés (MOS, cartes, bulletins des musées et monuments historiques, répertoire de l'Association des Conservateurs des Musées d'Ile de France ; Ministère de la Santé, annuaire des établissements sanitaires et sociaux en région parisienne, FINESS).

Un questionnaire a alors été envoyé à chaque établissement.

- **Exhaustivité des désordres potentiels recensés**

Les principaux musées de la zone d'étude ont pu être répertoriés.

Concernant les hôpitaux et les cliniques, onze établissements ont été identifiés. Cette liste n'est certainement pas exhaustive mais tient compte de tous les établissements répertoriés dans les documents consultés.

1. DESORDRES HYDRAULIQUES

- **Méthodologie utilisée** : consultation de documents (étude HYDRATEC, livre bleu de la Seine aval, ...), questionnaires SNS, enquête auprès du PAP.
- **Exhaustivité des désordres potentiels recensés**

Concernant les érosions de berge, des données assez précises ont pu être obtenues, en particulier dans les zones fortement urbanisées. Mais il peut s'agir d'informations relativement anciennes.

Très peu de zones d'atterrissements ont pu être recensées, car ces zones ne sont pas connues dans les secteurs non navigables et les données ne sont pas disponibles sous forme synthétique dans les secteurs navigables.

La liste des ponts pouvant être limitants n'est pas exhaustive, des informations objectives n'ayant pas pu être obtenues ; elle dépend de l'appréciation des personnes contactées.

Tous les barrages de navigation ont été répertoriés.

Le recensement des bateaux-logements est relativement complet, mais nous n'avons pas pu réaliser une quantification précise des autres types de bateaux (nécessité d'une enquête de terrain approfondie).

2. LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

- **Méthodologie utilisée :** enquête auprès des sociétés fermières, des communes, du SIAAP, du SAP, des syndicats intercommunaux d'assainissement, des DDE, des Conseils Généraux, de l'Agence de l'Eau, du SNS.
- **Exhaustivité des désordres potentiels recensés :** concernant les stations de relevage, des données assez complètes ont pu être obtenues sur les stations interdépartementales et départementales (petite couronne). Les données sont moins complètes dans la grande couronne, en raison du grand nombre d'organismes concernés.

Les principales stations d'épuration et usines d'eau potable de la zone d'étude ont été recensées.

Les plus grosses prises d'eau potable ont pu être localisées (données relativement anciennes).

Seuls les principaux rejets des réseaux d'assainissement ont été retenus. Le recensement de ces rejets est relativement exhaustif.

3. LES INSTALLATIONS D'ENERGIE ET DE TELECOMMUNICATION

- **Méthodologie utilisée :** enquête auprès de toutes les directions et subdivisions des organismes gestionnaires (EDF, GDF, CPCU, France Télécom), et des DDE, DDA, Conseils Généraux, préfetures.
- **Exhaustivité des désordres potentiels recensés :** concernant les installations électriques, les trois usines de production de la zone d'étude, ainsi que tous les gros postes de transformation (jusqu'à 2225 / 20 kV) ont été répertoriés. Compte tenu de leur grande nombre, les postes du réseau distribution n'ont pu être retenus.

Il n'y a plus d'usine de production de gaz en Ile-de-France. De même que pour les installations électriques, tous les gros postes de détente (pression à l'aval supérieure ou égale à 4 bars) ont été recensés, mais aucun poste de distribution.

Les chaufferies de la CPCU et du SYCTOM (Paris et sa proche banlieue) ont été cartographiées, ainsi que trois autres usines d'incinération. L'information est certainement incomplète en dehors de la zone d'action de la CPCU et du SYCTOM.

Les informations obtenues auprès de France Télécom dépendent des D.O. concernées. Elles concernent les principaux centraux téléphoniques et centres de transit, mais ne sont pas exhaustives.

4. LES INDUSTRIES

- **Méthodologie utilisée :** enquête auprès des organismes suivants : la DRIRE, le STIIC, les préfectures de police, les SATESE, l'Agence de l'Eau, SNS, Sapeurs-Pompiers de Paris, DDSIS, communes, l'IAURIF.
- **Exhaustivité des désordres potentiels recensés :** les principaux établissements industriels sensibles ont pu être localisés.

5. LES MUSEES, LES HOPITAUX ET LES CLINIQUES

- **Méthodologie utilisée :**

Les musées et les hôpitaux de la zone d'étude ont été recensés (MOS, cartes, bulletins des musées et monuments historiques, répertoire de l'Association des Conservateurs des Musées d'Ile de France ; Ministère de la Santé, annuaire des établissements sanitaires et sociaux en région parisienne, FINESS).

Un questionnaire a alors été envoyé à chaque établissement.

- **Exhaustivité des désordres potentiels recensés**

Les principaux musées de la zone d'étude ont pu être répertoriés.

Concernant les hôpitaux et les cliniques, onze établissements ont été identifiés. Cette liste n'est certainement pas exhaustive mais tient compte de tous les établissements répertoriés dans les documents consultés.